RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LERCOUL



MAIRIE
Le Village — 09220 LERCOUL
05.61.02.00.43
mairie@lercoul.fr

| | |
|---|---|
| Date de convocation et d'affichage | : 08 Juillet 2026 |
| Membres en exercice : | 7 |
| Membres présents : | Francois LAFON – Marie-Christine COSTES – Nicolas HERMAND - Geneviève PERES<br>Didier SANS – Nathalie SOVRAN – Isabelle BIDET |
| Secrétaire de mairie : | Absente excusée |
| Membres absents excusé | 0 |
| Membre absent non excusé : | 0 |
| Procurations : | 0 |

## Rappel ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du PV du 05 juin 2026

**DELIBERATIONS :**
- Détermination du nombre d'adjoint(e)s suite à la démission de la 1er Adjointe (Mme Costes Marie-Christine)
- Election du ou des adjoint(e)s
- Délégation de signature à ou aux adjoint(e)s
- Désignation des représentants à la CLECT de la CCHA : 1 titulaire et 1 suppléant

**DISCUSSIONS :**
- Achat par la commune de la parcelle n° 0536 (Belvédère)
- Achat par la commune de la parcelle n° 0712 (petit parking en montant au carrier)
- Echange Bizeau (confère délibération n°2020-061 du 26 septembre 2020
- Travaux de réparation du pluvial responsable de l'inondation du bas de la mairie.

**QUESTIONS DIVERSES**

# Compte-rendu :

Séance ouverte à 20h31

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de transformer en délibération les deux sujets suivants initialement inscrits pour simple discussion:

- L'achat par la commune de la parcelle n'° 0536 (Belvédère) ;
- L'achat par la commune de la parcelle n'° 0712 (petit parking en montant au carrier).

➔Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'inscription de ces deux points en tant que délibérations à l'ordre du jour.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Isabelle BIDET

## DELIBERATIONS

**Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 05 Juin 2026**

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

1- **Détermination du nombre d'adjoint(e)s** suite à la démission de la 1er Adjointe (Mme Costes Marie-Christine) **:** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection **d'un(e) unique** premier(e) adjoint(e).

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

2- **Election du ou des adjoint(e)s**

Monsieur le Maire demande si un membre du Conseil Municipal est candidat au poste de premier(e) adjoint(e). Madame Isabelle BIDET se porte volontaire.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret. Madame Geneviève PERES et Monsieur Nicolas HERMAND se proposent en qualité de scrutateurs.

**Résultats du scrutin :**

- Nombre de conseillers présents et ou votants : 7
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7

**Ont obtenu :**

- Madame Isabelle BIDET : 7 voix

Madame Isabelle BIDET ayant recueilli la majorité absolue des suffrages, est proclamée élue au poste de premier(e) adjoint(e).

3- **Délégation de signature à ou aux adjoint(e)s**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les compétences déléguées à la première adjointe soient strictement limitées à une délégation de signature. Une exception est toutefois apportée pour l'ensemble des dossiers relatifs au comité des fêtes « FA LA FESTA », Madame Isabelle BIDET étant membre dudit comité.

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

4- **Désignation des représentants à la CLECT de la CCHA** : 1 titulaire et 1 suppléant

La **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) est une commission chargée de calculer le coût réel des services ou des équipements lorsque leur gestion est transférée de la commune à celle de la CCHA, et inversement, afin de garantir une équité et l'équilibre financier entre les 2 parties.

Monsieur le Maire propose que la commune soit représentée au sein de cette instance par lui-même en qualité de membre titulaire, et par la première adjointe en tant que membre suppléant.

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

**5- Achat par la commune de la parcelle n° 0536 (Belvédère)**

Les 2 parcelles constituants le belvédère actuel sont dans le domaine privé. Afin de réaliser son entretien, sa sécurisation et qu'il puisse continuer à être un lieu convivial et offrant une vue panoramique sur la vallée pour le public, la commune a pour projet d'acquérir la parcelle n°0536 qui appartient actuellement à Madame Sandrine Helfrich, fille d'Eliacen Augé. Une notice d'information a été lue en séance afin que l'ensemble des conseillers soit au fait des informations relatives à cette décision. Cette notice sera annexée au présent PV. Monsieur le Maire a précisé que le montant exposé est hors frais de géomètre (en cours de consultation) et de notaire.

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

**6- Achat par la commune de la parcelle n° 0712 (petit parking en montant au carrier)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'échanges avec Monsieur Jean-Paul AUGE, il est proposé de régulariser l'affectation de fait de la parcelle n° 0712 en aire de stationnement. Cette acquisition permettra de répondre au manque de places de parking dans le village, notamment lors des périodes de forte affluence touristique, tout en sécurisant une réserve foncière pour un futur projet d'aire de jeux communale. Une notice d'information a été lue en séance afin que l'ensemble des conseillers soit au fait des informations relatives à cette décision. Cette notice sera annexée au présent PV.

➔ Délibération : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 7

## DISCUSSIONS / INFORMATIONS

**Echange Bizeau (confère délibération n°2020-061 du 26 septembre 2020)**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers de la demande de Monsieur Guy BIZEAU concernant la réintégration dans sa propriété privée du petit escalier en pierre de quatre marches (situé à l'arrière de son habitation et relevant du domaine communal), dans la continuité de la délibération n°2020-061 du 26 septembre 2020.

Ce point, présenté aujourd'hui à titre informatif, a vocation à être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal courant en septembre pour délibération, dès lors que toutes les informations requises auront été rassemblées.

**Travaux de réparation du pluvial responsable de l'inondation du bas de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un sinistre est survenu cet hiver dans la salle des archives (sous la mairie), occasionnant d'importantes infiltrations d'eau. Le sinistre a été déclaré à l'assurance.

Les diagnostics réalisés montrent que le réseau d'eaux pluviales est défectueux. Sa réparation sera coûteuse, la technique du chemisage étant exclue pour des raisons d'inaccessibilité. À ce jour, deux devis ont été réceptionnés (11 800 € et 14 244 €). Des demandes d'éclaircissements sont en cours auprès des entreprises avant de finaliser le dossier. Une demande auprès de l'assureur sera également envoyée pour lui demander l'autorisation de procéder aux réparations des éléments ayant causé le sinistre

## QUESTIONS DIVERSES

Une habitante demande s'il est prévu que la mairie informe par courrier les habitants concernés de leur obligation de débroussaillage. Monsieur le Maire a répondu que oui un courrier sera envoyé dès que possible.

Clôture de la séance à 21h17

Le Maire

Le secrétaire de séance